



BOISSETTES, le 8/11/ 2016

CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 9 septembre 2016 à 20H

L'an deux mil seize, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Bernard FABRE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Bernard FABRE, **Maire**,
M. Jean-Paul ANGLADE, M. Xavier DARAS, M. Philippe BARRAULT **Adjoint**,
MME Franceline ADT-GUILBERT, M. Thierry SEGURA, M. Philippe CASSARD MME Fabienne COLIN-FAURE, MME Fabienne CHAILLOT **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRESENTES

M. Bernard-Yves FOURNIER représenté par M. Philippe CASSARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Xavier DARAS

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

Délibérations :

Frais de Scolarité

La commune souhaite contribuer aux frais de scolarité des enfants des parents contribuables sur la commune de BOISSETTES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix Pour, 3 abstention, 1 contre décide d'allouer chaque année, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, sur présentation d'un certificat de scolarité avant le 1^{er} décembre, une participation pour les frais de scolarité de :

- 90,00 € par élève au lycée
- 70,00 € par élève au collège
- 50,00 € par élève en primaire

Adhésion au marché de maintenance de l'éclairage public 2016-2020

Afin de réduire les couts, il convient de mutualiser les prestations relatives à l'entretien de réseaux d'éclairage public et considérant l'expertise acquise en ce domaine par le SDESM.

Le conseil municipal, demande au SDESM d'assurer les prestations suivantes dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public communal :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine.
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel.
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires.
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contacteurs, horloges et petit matériel.
- Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations.
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration.
- L'administration d'un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) qui permettra à la commune de connaître son patrimoine et de gérer les demandes et le suivi des interventions.

Demande au SDESM de prendre directement à sa charge le financement des dites prestations. Les autres prestations seront prises en charge financièrement par la commune. La commune transmettra le devis au SDESM. Le SDESM établira le bon de commande afin de faire exécuter les travaux par l'entreprise, réglera la facture et se fera rembourser par la commune en utilisant les comptes 45.

Approuve à l'unanimité les termes de la convention financière décrivant cette procédure annexée à la présente délibération, et **autorise** M. le maire à la signer

Adhésion au groupement de commandes CIT'ISOL

Le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'isolation thermique des combles en Seine et Marne, compétence acquise par le syndicat par la délibération n°2016-41 du 26 mai 2016 du comité syndical du SDESM,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande Cit'Isol annexé à la présente délibération, autorise l'adhésion de la collectivité au groupement d'achat Cit'Isol, et le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Questions diverses

Vœux du maire : budget panier de Noël idem année dernière (resp. Florence DECHELLE)

Fibre optique : Réunion publique d'information à faire en 2017 pour les Uzelles et 2018 pour les autres secteurs du village.

Rue de la Varenne (P. Cassard) : l'entretien du côté parc sera fait y compris la taille des arbres (risque sur les lignes électriques)

Containers papier/journaux et verres : mettre une affiche ou autocollant sur les containers pour informer que ce n'est pas un lieu de décharge publique (en plus du panneau existant) ; changement de l'emplacement des containers à l'entrée du village : à prévoir dans le prochain budget. (Containers enterrés ou semi-enterrés)

Distribution à faire de l'arrêté sur l'entretien et la propreté du village.

La mairie de Melun demande des plans de Boissettes : à voir avec l'ensemble de la signalétique de Boissettes qui va être refaite et normée.

Travaux : les travaux de l'annexe seront terminés fin janvier ainsi que la réfection de la cage d'escalier de la mairie. Un couvreur viendra faire le point sur la toiture de l'église

Le Conseil Municipal tient à remercier vivement M. Jean-Anglade pour son efficace recherche de subventions. C'est une charge importante qui demande compétence et persévérance.

Le Maire,



Les Adjoints,



Les Conseillers,

